



LEZAY

*un espace à vivre*

# Le p'tit bulletin du Lezéen

Décembre 2016 - N° 12

## **S** PÉCIAL RECENSEMENT Recensement de la population 2017

Le recensement se déroule dans notre commune du 19 janvier au 18 février 2017.

**Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.**



RECENSEMENT  
DE LA  
POPULATION

**Le recensement c'est utile à tous :**

Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies.

Par ailleurs la connaissance fine de la population de chaque commune permet de développer des projets adaptés (commerces, logements, transports, etc.).

En bref le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi **il est essentiel que chacun y participe.**

**Le recensement c'est simple :**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

**Le recensement c'est sûr :**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et adresse, bien que nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois, ne sont pas enregistrés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Nos agents recenseurs :**

Ils sont au nombre de quatre sur notre commune de Lezay et travailleront par secteur.

*Brigitte ROY - Cécilia CHARBONNEAU*



*Philippe DESMAREST - Delphine BROSSARD*

**Dès à présent merci de leur réserver le meilleur accueil.**

**RECENSEMENT  
DU 19 JANVIER  
AU 18 FEVRIER 2017**





JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

## ESN/SO – CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « **recensement, JDC et service national** ».

**L'attestation de recensement** délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

**RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers**

**Mail**  
[csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Téléphone**  
**05.49.00.24.69**

**Courrier**  
**Centre du Service National de Poitiers**  
**Quartier Aboville - BP 90647**  
**86023 POITIERS CEDEX**



### Inscription sur les listes électorales

Pour les personnes qui souhaiteraient participer aux prochaines élections et qui ne seraient pas encore inscrites sur les listes électorales, nous vous rappelons qu'il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 31 décembre. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre Mairie pour les modalités d'inscription et connaître les horaires d'ouverture de cette fin d'année.

### AGENDA 2017

Cette année encore un agenda 2017 est mis à votre disposition par le Conseil Municipal de LEZAY. De nombreuses entreprises lezébennes ont bien voulu participer à l'élaboration de ce fascicule, qu'elles en soient remerciées.

Nous espérons que ce guide vous aidera tout au long de l'année 2017 dans votre vie quotidienne. L'ensemble des équipes municipales, élus et agents, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Tous les samedis, de 10 h 00 à 12 h 00,**  
un conseiller municipal assure une permanence à la mairie pour vous écouter, vous aider et transmettre vos doléances.

N'hésitez pas à venir le rencontrer.  
Inscrivez-vous à notre compte Twitter :

**@mairie\_lezay**

pour suivre l'actualité de votre commune.

**Mairie de Lezay : tél. 05 49 27 80 00**

**mail : [mairie-lezay@paysmellois.org](mailto:mairie-lezay@paysmellois.org)**

**site : <http://mairie-lezay.fr>**